

Dix-neuvième conférence annuelle des commissions locales d'information Jeudi 5 décembre 2007

Objectifs et points forts de la loi du 28 juin 2006

M. Claude BIRRAUX, député,
Premier vice-président
de l'Office parlementaire d'évaluation
des choix scientifiques et technologiques

L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

- Une délégation de 18 députés et 18 sénateurs
- Un Conseil scientifique de 24 membres
- Une mission d'évaluation en amont des lois
- Une mission de suivi en aval des lois
- 24 rapports sur la sûreté nucléaire depuis 1990

Éléments de cadrage sur la gestion des déchets nucléaires

- Des niveaux de radioactivité très variés
- 92% de la radioactivité dans 0,2% des déchets
- Haute Activité (HA) : 2000 mètres cube en stock

Stockage en couche géologique profonde :

- uniquement pour les déchets HA
- solution de référence au niveau international

Les options techniques au cœur de la stratégie de stockage

- Appui sur la filière traitement / recyclage
- Complément de la séparation / transmutation
- Flux de déchets HA jusqu'en 2100
- Choix de la réversibilité
- Conditions de la réversibilité garanties par la loi

L'ancrage de la stratégie dans la recherche scientifique

- Loi du 30 décembre 1991 :
 - ▶ Trois axes de recherche et bilan en 2006
- Loi du 28 juin 2006 :
 - ▶ Echéances pour l'aboutissement des recherches
 - ▶ Stockage : demande d'autorisation en 2015
- Suivi des recherches :
 - ▶ Commission nationale d'évaluation (CNE)
- **Evaluation des rapports de la CNE par l'OPECST**

Une stratégie mobilisant toutes les ressources de la démocratie

- Démocratie représentative :
 - ▶ Le rôle clef de l'**OPECST**
- Démocratie consultative :
 - ▶ Commission nationale du débat public
 - ▶ Comité local d'information et de suivi de Bure
 - ▶ Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire
- Démocratie contributive :
 - ▶ Groupements départementaux d'intérêt public
 - ▶ Définition d'une zone de proximité